

## Notez-le

**Réouverture.** Fermée un mois après un incendie, l'épicerie Le Sésame (située au 128, rue d'Albuféra) va rouvrir ses portes ce jeudi 2 novembre. Tous les services proposés avant fermeture feront leur retour.

**Don du sang.** La prochaine collecte de don du sang aura lieu mercredi 8 novembre à l'Espace Philippe-Auguste, de 11h à 13h et de 14h30 à 18h.

**Logement.** Un conseiller de l'A.D.I.L (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure) n'assurera pas la permanence : au CCAS, 93, rue Carnot à VERNON Mardi 7 Novembre de 15 h à 17 h. Il sera à la disposition de tous : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires, pour leur donner tous renseignements administratifs (législation - démarches), financiers (aides, prêts, fiscalité...), et juridiques concernant la construction, le compromis, l'acquisition, la vente ou l'aménagement de leur logement.

**Formation premiers secours.** L'antenne de Vernon de la Croix-Rouge organise plusieurs formations Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1). Rendez-vous samedi 18 novembre, samedi 2 décembre et mercredi 20 décembre de 9h à 13h et de 14h à 18h. Aucune connaissance préalable n'est nécessaire, la formation est accessible à partir de 10 ans. Inscription et paiement en ligne sur le site : [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr). Adresse : 66, avenue Montgomery à Vernon. Tél. : 02 32 51 87 05.

**Groupe de parole pour les aidants.** Le Département, en partenariat avec Seine Normandie Agglomération, met en place un groupe de parole, « la rencontre des aidants », animé par une psychologue et une intervenante médico-sociale du Clic plusieurs fois par trimestre de 17h à 19h à l'Espace de vie sociale « Le Onze », quartier Fieschi, 11, rue Alexis-de-Tocqueville à Vernon.

**Visite aux malades.** L'association « Visite aux malades en établissements hospitaliers » recherche des visiteuses et des visiteurs bénévoles pour apporter un peu d'amitié et de réconfort aux malades et aux personnes âgées dans les hôpitaux, maisons de retraite de Vernon, Évreux, Bourg-Achard, Gisors, Harcourt et à l'hôpital de la Musse à Saint-Sébastien-de-Morsent. Contact : 02 32 51 27 65 ou sur [27vmeh@gmail.com](mailto:27vmeh@gmail.com)

**Hôpital.** Les représentants des usagers du CHI Eure-Seine sont joignables 24h/24, 7 jours/7. Vous pouvez les joindre ou leur laisser un message au 02 32 33 89 59. Ils sont là pour répondre à vos questions, vous conseiller, et vous accompagner dans vos démarches. Ils sont bénévoles membres d'une association de santé agréée.

## INSTRUCTION EN FAMILLE « On a une épée de Damoclès au-dessus de la tête »

**Valène Zahzouh, mère de famille vernonnaise, a fait le choix de l'école à la maison pour son fils de 3 ans. Un choix de vie qui s'est transformé en combat, après le refus de son dossier par la DSDEN de l'Eure.**

Une impression d'être punie : c'est ce que ressent Valène Zahzouh, mère de famille vernonnaise, après qu'on lui ait refusé de scolariser son fils à la maison. Valène et son conjoint ont trois enfants, âgés de 12 ans, 3 ans et 1 an et demi. « Mon premier est scolarisé, il va au collège. Le deuxième devait entrer à l'école en septembre, mais j'ai fait une demande d'instruction en famille (IEF) », explique-t-elle. Une demande qui a été refusée quelques semaines plus tard, le 26 juin dernier.

### « C'est ancré dans notre famille »

En effet, jusqu'en 2021, les familles qui souhaitaient pratiquer l'instruction en famille (IEF), ou école à la maison, devaient simplement déclarer leur situation auprès de l'académie dont ils dépendaient. Mais la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République est venue tout chambouler. L'IEF est passée d'un régime déclaratif à un régime d'autorisation (*lire encadré*), notamment pour limiter les dérives sectaires. « Sous le régime déclaratif il y avait déjà des contrôles, nous ne sommes pas contre bien au contraire. Là où il y a des problèmes on le sait, mais cela ne justifie pas de punir tout le monde », regrette Valène.



Valène Zahzouh, mère de famille vernonnaise, a fait le choix de la désobéissance civile pour que son fils continue de suivre l'école à la maison.

En se tournant vers l'IEF, cette ostéopathe de profession souhaite suivre les besoins d'apprentissage de son enfant et aller à son rythme. D'autant que l'apprentissage a déjà commencé pour son cadet : « Je n'ai pas mis l'IEF en place à partir de septembre. C'est quelque chose qui est ancré dans notre famille, c'est inné. Nous avons organisé notre quotidien autour de nos enfants et leur apprentissage. »

Malgré la lettre de refus, pas question pour autant de mettre son enfant à l'école : Valène a fait le choix de la désobéissance civile et s'est rapprochée de l'association Enfance libre. Comme elle, les adhérents de l'association Enfance libre ont adressé un courrier au directeur académique de leur secteur pour faire part de leur décision de garder leur enfant à la maison. Ils sont une quarantaine de familles à « lutter pour la préservation de la liberté d'instruction, par la pratique de la désobéissance civile ». Dans un courrier adressé à Françoise Moncada, directrice académique des services

dans un délai de dix jours.

### Faire bouger les lignes

En refusant de se plier à cette injonction, Valène Zahzouh et le collectif Enfance libre espèrent faire bouger les lignes. « Cette loi est contre-productive et les enfants sont forcés d'aller à l'école. Nous avons fait le choix de la désobéissance civile pour demander un retour au régime déclaratif », insiste la Vernonnaise. Le 12 octobre, les adhérents d'Enfance libre ont justement adressé une lettre commune aux Directions départementales de l'Éducation nationale (DSDEN) de tous les départements concernés, aux recteurs, mais aussi au ministre de l'Éducation et toutes les associations de défense de la diversité éducative dénonçant que « le régime d'autorisation est inapplicable sans nuire gravement à la liberté d'instruction et à l'égalité des citoyens devant la loi ». Ces derniers estiment notamment que le système d'autorisation a multiplié le nombre de refus. Un constat également fait par

Le Collectif IEF Haute-Normandie, association défendant l'instruction en famille, qui parle de 79 % de refus pour les dossiers aux motifs 1 (santé et handicap) et 4 (situation de l'enfant). « Le taux de refus des dossiers d'IEF dans l'académie se situe dans la moyenne nationale. On peut même noter dans l'académie une progression du nombre d'enfants instruits dans la famille, qui est passé d'environ un millier en 2019-2020 à plus de 1 300 en 2022-2023 », indique de son côté la DSDEN de l'Eure à nos confrères de l'Impartial et de la Dépêche d'Évreux.

« On a une épée de Damoclès au-dessus de la tête », reconnaît tout de même la mère de famille, dont le dossier devrait être transmis à la justice. Malgré les risques de poursuites (sanctions allant jusqu'à 6 mois de prison et 7 500 euros d'amende, Ndlr) Valène Zahzouh ne lâchera rien. « Je suis droite dans mes bottes, je sais que je fais cela pour le bien-être de mon enfant », martèle-t-elle.

● **Mélissa Prou**

## Qui peut faire une demande d'IEF ?

En France, l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans. « Elle est donnée dans un établissement scolaire (public ou privé). L'enfant peut aussi, sous conditions, recevoir cette instruction dans la famille », selon l'administration française.

Les demandes d'instruction en famille doivent correspondre à au moins un de ces quatre motifs : santé ou handicap (motif 1), activités sportives ou artistiques intensives (motif 2), itinérance ou éloignement géographique (motif 3), existence d'une situation propre à l'enfant

motivant le projet éducatif (motif 4). Les demandes sont instruites par la DSDEN du secteur et soumises à l'approbation de son directeur. D'après la DSDEN de l'Eure, l'IEF « ne peut pas correspondre au seul choix de la famille mais viser uniquement l'intérêt de l'enfant et garantir le respect des valeurs de la République et des exigences minimales de la vie en société. C'est sur ce point qu'il peut y avoir dans certains cas des différences d'appréciation avec les familles ».

## Coup de jeune pour l'hôtel de ville

**Un projet de modernisation du bâtiment, propriété de la Ville de Vernon, a été présenté lors de la dernière séance du conseil municipal.**

Après le musée de Vernon (*lire notre édition du 26 octobre, Ndlr*), c'est un autre gros morceau auquel va s'atteler la municipalité de Vernon : l'hôtel de ville ! Vendredi 13 octobre, en séance du conseil municipal, une délibération portant sur un projet de modernisation du lieu a été présentée à l'ensemble des élus.

### Mairie construite en 1895

Situé dans le centre historique de la commune, sur la place Adolphe-Barette précisément, le bâtiment a été construit en 1895 par les architectes Georges Debries et Adolphe Henry,

sous l'impulsion du maire de l'époque, un certain... Adolphe Barette. Actuellement, la mairie abrite plusieurs services dont une partie est dédiée à l'accueil des usagers, sans oublier deux salles majeures : celles des mariages et des commissions.

« S'agissant de l'ancienne municipalité, il y a certainement eu des travaux réguliers d'entretien mais il n'y a pas eu de travaux d'ampleur depuis au moins vingt ans. Des baies vitrées avaient été remplacées par exemple mais seules les archives avaient été réaménagées au sous-sol de la mairie, précise la municipalité. Pour l'actuelle équipe, des travaux de ravalement des façades ont été réalisés en 2015. »

Le projet présenté par la municipalité prévoit principalement une rénovation et une modernisation de plusieurs salles. À cela s'ajoute une réorganisation des



Un projet de modernisation de l'hôtel de ville a été présenté par la municipalité de Vernon lors du dernier conseil municipal.

bureaux afin d'optimiser et de répondre plus efficacement aux demandes de la population. Le coût total du projet s'élève à 1 443 548 euros (TTC) et devrait bénéficier de subventions d'un montant de 962 000 euros.

« Il était temps dix ans après de s'attaquer aux deux salles emblématiques que sont la salle des commission et la salle des mariages, en

faisant revivre et valoriser ce beau patrimoine. Le tout en respectant l'histoire des lieux avec notamment les œuvres emblématiques au plafond », insiste la mairie.

### Début des travaux en février 2024

Plusieurs objectifs ont ainsi été définis : amélioration de la polyvalence des deux salles pré-

ciées incluant également une modernisation des technologies relatives au son et à l'image (notamment pour l'enregistrement et la diffusion des conseils municipaux) ; rassembler une partie des services accueillant du public au rez-de-chaussée (état civil, affaires générales, scolaires) ; améliorer le cadre de travail des agents communaux en mettant à disposition des petites salles de réunions et des bureaux polyvalents et renforcer la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur de l'hôtel de ville.

« Les principaux travaux devraient démarrer en février 2024, via la régie de la ville qui dispose des compétences et que nous sommes fiers de pouvoir faire travailler à la réalisation de ce beau chantier, qui aura une fin prévisionnelle pour décembre 2024 », conclut la municipalité.

● **Maxime Laffiac**